



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 octobre 2019

Délibération n° 07

Date de convocation
11.10.19

Date d'affichage
15.10.19

Nombre de
Conseillers

en exercice : 35

présents : 27

votants : 35

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle aux associations : Sénart Badminton et La Pédale Combs-La-Villaise

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un octobre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. G. ALAPETITE – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – Mme J. FOURGEUX – Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS – Mme J. BREDAS – M. F. PERIDON – M. B. BAILLY – Mme F. SAVY – Mme M. FLEURY – M. JC. SIBERT – M. D. VIGNEULLE – Mme C. KOZAK – Mme M. GEORGET – M. Y. LERAY – M. F. BOURDEAU – M. R. TCHIKAYA – Mme KD. MAKOUTA – M. J. HOARAU – Mme L. BOURRICAT – M. P. SAINSARD – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO – M. D. ROUSSAUX.

Absents représentés

M. JM. GUILBOT par Mme MM. SALLES – M. C. DELPUECH par Mme J. FOURGEUX – Mme D. REDSTONE par Mme M. GEORGET – M. BAFFIE par Mme J. BREDAS – Mme D. LABORDE par M. F. BOURDEAU – M. M. HAMDANI par Mme M. FLEURY – Mme LA. MOLLARD-CADIX par M. G. GEOFFROY – Mme M.-C. BARTHES par M. J. SAMINGO.

Monsieur Christian GHIS a été élu secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2131-7,

VU la demande de subvention émanant des associations : Sénart Badminton et La Pédale Combs-la-Villaise.

VU l'avis des commissions municipales Animation et Vie Locale et Administration-Finances,

CONSIDERANT la nécessité de faire approuver par le Conseil Municipal, l'attribution d'une subvention d'un montant de :

- 1500 € à l'association La Pédale Combs-la-Villaise afin de contribuer au financement de l'organisation de la course « Laurent Fignon »
- 650 € à l'association Sénart Badminton suite à de nouveaux éléments ajoutés au dossier de subvention permettant d'ajuster les critères d'octroi des subventions.

ENTENDU l'exposé des rapporteurs,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer une subvention de 1500 € à l'association La Pédale Combs-La-Villaise

DECIDE d'attribuer une subvention de 650€ à l'association Sénart Badminton

DIT que les crédits seront disponibles en 2290-6574 du budget 2019.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à cette décision,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 22 octobre 2019

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 35

Contre : -

Abstentions : -